

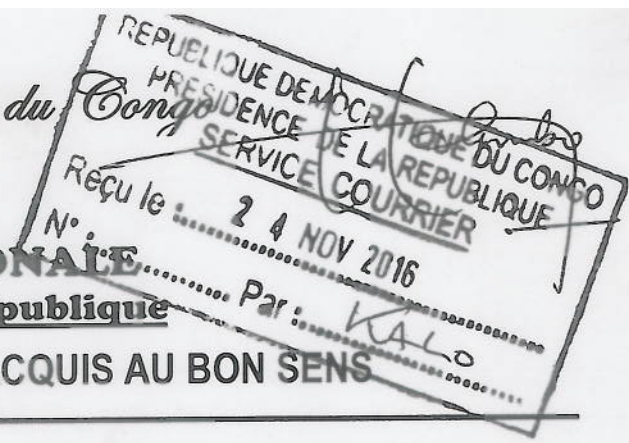
AR
5

Republique Démocratique du Congo



ASSEMBLEE NATIONALE
2^e Législature de la 3^e République

DYNAMIQUE DES PARLEMENTAIRES ACQUIS AU BON SENS



✓ LETTRE OUVERTE A SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
ET CHEF DE L'ETAT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

(Avec l'expression de nos hommages les plus déférents)

CONCERNE : Bradage et infiltration de la nationalité congolaise.

Excellence Monsieur le Président de la République,

Nous, Députés nationaux et membres de la Dynamique des Parlementaires Acquis au Bon Sens, voudrions obtenir de votre notoriété que prévoit l'article 69 de notre Constitution en vigueur l'exercice de vos prérogatives nécessaires pour sécuriser la nationalité congolaise, conformément à l'article 10 de notre Constitution qui stipule : « **La nationalité congolaise est une et exclusive. Elle ne peut être détenue concurremment avec aucune autre** ».

Le péril auquel est exposée la nation congolaise aujourd'hui, n'est pas un fait nouveau, mais plutôt un acte qui frise la complicité des gouvernants pour un bradage et une infiltration systématique de la nationalité congolaise. Pour s'en convaincre, nous relevons notamment :

1. Le lundi 12 février 2007, la plénière de l'Assemblée nationale de la 1^{ère} législature de la 3^e République vote un moratoire de trois mois, soit de février à mai 2007, lequel moratoire couvre les étrangers qui ont infiltré les institutions congolaises, en violation de la loi N° 04/024 du 12 novembre 2004 relative à la nationalité congolaise et au mépris de la souveraineté nationale. Cependant, ce délai de trois mois est demeuré une autorisation tacite et licite de la détention d'une nationalité concurrente depuis bientôt cent vingt mois. Cela dénote une attitude manifeste de violation intentionnelle de la Constitution de notre Pays.

Au Parlement de notre pays, il y aurait une centaine de Députés nationaux et Sénateurs qui détiendraient des nationalités concurrentes. Ce sont en fait des étrangers infiltrés pour l'espionnage des institutions de la République Démocratique du Congo. ✕

4

Palais du peuple – Kinshasa / Lingwala

Tél : 0816066028/0971212361/0997281925 ;

E-mail : fumadany1980@gmail.com ; crismitono@yahoo.fr ; mmulemberi@gmail.com

2. Un Député national de la circonscription électorale de MASISI au Nord-Kivu, Baudouin DUNIA BAKARANI, élu en 2006, a siégé à l'Assemblée nationale comme Congolais jusqu'à son arrestation au Rwanda comme citoyen rwandais en 2009.
3. Contre toute attente, au lendemain de la nomination de l'Honorable BADIBANGA NTITA Samy au poste de Premier Ministre, le peuple congolais a été ébahi de plus par une certaine presse qui dénonce la nomination d'un citoyen Belge, d'origine congolaise bien sûre, à la tête du gouvernement. Les preuves brandies par ces médias sont fortement incitatives à la persuasion que l'Honorable BADIBANGA NTITA Samy ait perdu ipso facto sa nationalité d'origine ; il est étranger de nationalité belge effectivement.

En ce moment où la Nation congolaise est inquiète pour son avenir grugé par une crise politico-identitaire de représentation indescriptible et pour son pays décontenancé par un projet lugubre de balkanisation que vous avez, vous aussi, dénoncé plus d'une fois dans vos adresses à la nation, votre prestige et honneur de **GARANT de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, de la souveraineté nationale** sont fortement engagés.

Il est inadmissible et intolérable que nous puissions assister impuissamment à une sorte de liquidation sans le moindre ménagement de notre Pays, la République Démocratique du Congo, et de notre Nation congolaise.

Sachant que toutes les dispositions légales relatives à la nationalité congolaise reconnaissent la perte, l'acquisition et le recouvrement de la nationalité congolaise, en vertu de vos prérogatives consacrées à l'article 69 sus-évoqué, nous voudrions solliciter, non seulement votre déclaration sur la nationalité exacte de Monsieur BADIBANGA NTITA Samy que vous avez nommé au poste de Premier Ministre, mais aussi vos instructions claires pour que les institutions compétentes agissent urgemment contre les étrangers d'origine congolaise qui exercent une nouvelle forme de colonisation grâce au sang congolais qui coule dans leurs veines.

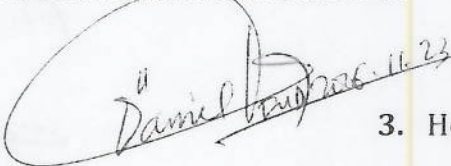
Daignez agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, l'expression de notre sentiment patriotique.

Fait à Kinshasa, le 23 novembre 2016

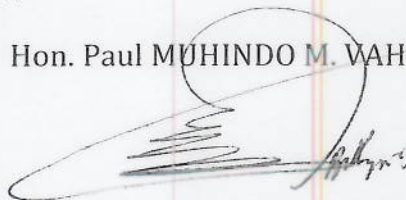
Pour la Dynamique des Parlementaires acquis au bon sens,

1. Hon. Daniel FURAHA UMA

2. Hon. Crispin MBINDULE MITONO



3. Hon. Paul MUHINDO M. VAHUMAWA



Palais du peuple – Kinshasa / Lingwala

Tél : 0816066028/0971212361/0997281925 ;

E-mail : fumadany1980@gmail.com ; crismitono@yahoo.fr ; mmulemberi@gmail.com